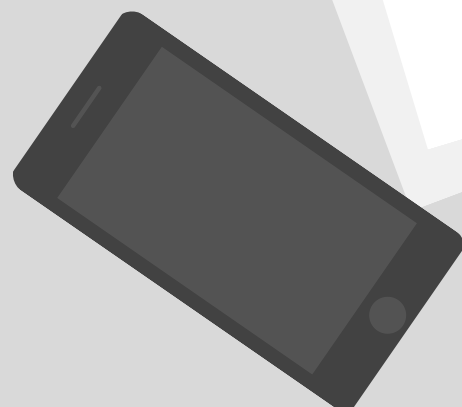




REVUE DE PRESSE

12/07/21



Covid-19 : des centres de vaccination réservés aux fonctionnaires

La ministre de la Fonction publique Amélie de Montchalin en a fait la demande aux préfets, afin de faciliter et accélérer la vaccination des agents de l'État.

Par Le Figaro

Publié hier à 09:58,

Mis à jour hier à 11:05



Selon la ministre de la Fonction publique, entre 10 et 20 % de fonctionnaires n'ont pas encore reçu d'injection pour des raisons pratiques. ANN WANG / REUTERS

La demande en sera faite aux préfets lundi : des centres de vaccination au Covid-19 dédiés aux fonctionnaires devraient bientôt voir le jour, a révélé le JDD ce dimanche 11 juillet. Selon l'hebdomadaire, la Transformation et de la Fonction publique Amélie de Montchalin souhaite ainsi «*lever les derniers freins existants pour accélérer la vaccination*» des agents de l'État.

Le dimanche

Religions, laïcité, spiritualité, à retrouver dans la lettre de Jean-Marie Guénois.

S'INSCRIRE

Dans le courrier adressé aux préfets, la ministre explique que ces dispositions logistiques seront à la charge des 100 préfectures et 200 sous-préfectures de l'Hexagone. Outre ces centres dédiés, des créneaux d'injection seront également réservés aux agents de la fonction publique dans les centres déjà existants. L'objectif, *«faciliter l'organisation des agents publics, dont beaucoup sont mobilisés pendant la période estivale»*, alors que 10 à 20 % de fonctionnaires n'ont pas encore reçu d'injection pour des raisons pratiques selon la ministre.

À voir aussi - Au centre de vaccination de la fête foraine des Tuileries, des tours de manège offerts aux volontaires

Avec ces dispositifs, a précisé la ministre, *«plus personne ne pourra dire ne pas pouvoir se faire vacciner»*. Amélie de Montchalin a toutefois écarté l'idée d'obligation ou des mesures de sanction *«pour les millions d'agents qui ne relèvent pas du secteur de la santé»*. Lors d'une concertation avec les partenaires sociaux vendredi, le gouvernement a envisagé, en lien avec le ministère du Travail, la vaccination obligatoire au-delà des seuls soignants, pour *«le champ du soin au sens large»*.

En mars, certains syndicats avaient demandé, sans l'obtenir, que les agents en lien direct avec le public, davantage exposés à la contamination au Covid-19, soient prioritaires à la vaccination. C'est en mai seulement que le premier ministre Jean Castex avait accordé des créneaux prioritaires aux personnes *« les plus exposées »* du fait de leur activité, dont des milliers de fonctionnaires.

À voir aussi - Comment le variant Delta peut gâcher notre été et provoquer une quatrième vague

Les fonctionnaires ont une espérance de vie supérieure au reste de la population

Dnas son rapport le Conseil d'orientation des retraites souligne que les salariés de la fonction publique vivent plus longtemps.

Par **Marie-Cécile Renault**

Publié le 09/07/2021 à 19:06,

Mis à jour le 10/07/2021 à 10:14



L'espérance de vie d'un fonctionnaire est plus grande que celle d'un salarié du privé. *Make_story/Make_story Studio - stock.adobe.com*

Les Français vivent de plus en plus longtemps. D'après le ministère de la Santé, l'espérance de vie à 60 ans était de 27,8 ans pour les femmes et 23,4 ans pour les hommes avant la crise du Covid. Afin de justifier des mesures de prise en compte de la pénibilité (dont on a vu combien elle était difficile à définir), les syndicats soulignent régulièrement que les ouvriers vivent en retraite six ans de moins que les cadres. De fait, une personne vit d'autant plus longtemps qu'elle appartient à une catégorie

socioprofessionnelle élevée, qu'elle est diplômée ou qu'elle dispose d'un niveau de vie élevé. Ces inégalités résultent de plusieurs facteurs: inégalité de recours aux soins, hygiène de vie, conditions de travail, etc.

À découvrir

→ **Prime Macron 2021 : comment ça marche ?**

Mais les syndicats se gardent a contrario de souligner que l'espérance de vie des fonctionnaires est, elle aussi, supérieure à celle de la population. «*Les retraités de la fonction publique d'État, hors invalides et militaires, ont une espérance de vie plus élevée que celle de la population*», confirme le Conseil d'orientation des retraites (COR), dans un rapport publié vendredi, mais sans chiffrer cet écart. C'est, par exemple, le cas des enseignants.

Mais la plus grande différence reste liée au sexe: si un homme cadre a en moyenne une espérance de vie supérieure à un homme ouvrier, il a une espérance de vie inférieure à une femme ouvrière. Pour ces raisons, la réforme systémique avait renoncé à prendre en compte l'espérance de vie différenciée: elle aurait conduit à des pensions plus faibles pour les enseignants, les femmes et les curés parce qu'ils vivent plus longtemps.

À voir aussi - **Préfets: faut-il les supprimer?**

Préfets: faut-il les supprimer? - Regarder sur Figaro Live

PAR BASTIEN SCORDIA

9 juillet 2021, 12:42, mis à jour le 9 juillet 2021, 13:17

Dans la réforme de la haute fonction publique, Jean Castex vise aussi les corps techniques

Au-delà du rappel des objectifs de la réforme et de la présentation des résultats de la consultation lancée auprès des cadres supérieurs, la Convention managériale du jeudi 8 juillet fut l'occasion pour le Premier ministre d'apporter quelques précisions sur le nouveau dispositif envisagé pour les hauts fonctionnaires et de lancer une mission de réflexion concernant les corps techniques, jusqu'ici absents du discours politique.



Le gouvernement poursuit son entreprise de justification auprès des hauts fonctionnaires. À l'occasion d'une nouvelle Convention managériale de l'État, jeudi 8 juillet, le Premier ministre, Jean Castex, et la ministre de la Fonction publique, Amélie de Montchalin, ont de nouveau cherché à les rassurer sur la réforme de la haute fonction publique, dont la phase de mise en œuvre est en cours de préparation. Si aucun

arbitrage n'y a été annoncé, ce grand raout fut notamment l'occasion pour le gouvernement de dévoiler les résultats de la consultation lancée auprès des cadres supérieurs de l'État.

"On n'est pas là pour détruire, on est là pour améliorer, a affirmé Jean Castex devant un parterre de quelque 2 000 cadres réunis en distanciel. Cette réforme est et doit être une réforme ambitieuse autant que nécessaire [...] en ce qu'elle vise à franchir le cap d'une vraie réforme de la gestion des ressources humaines [...] qui soit adaptée aux exigences de notre époque."

À lire aussi : [Une deuxième conférence managériale, avant les arbitrages sur la réforme de la haute fonction publique](#)

Au-delà donc du rappel des objectifs de la réforme, le Premier ministre a profité du discours pour préciser certains axes de la réforme dont les grands principes ont été actés par une ordonnance du 2 juin. Jean Castex les avait déjà développés en mai dernier, dans un courrier adressé aux hauts fonctionnaires, après l'intervention d'Emmanuel Macron le 8 avril, lors de la première Convention managériale de l'État.

La révolution de la fonctionnalisation se poursuit. Jean Castex a confirmé la fonctionnalisation de l'ensemble des postes de l'encadrement de l'État. Une logique de flexibilisation des emplois qui prendra ainsi le pas sur les statuts particuliers et les corps qui sont amenés à disparaître. Si la fonctionnalisation du corps préfectoral et des corps d'inspection et de diplomates avait déjà été annoncée, celle des corps techniques (Mines, Ipef, armement, Insee...) n'avait pas été précisément évoquée. Aussi le Premier ministre a-t-il annoncé le lancement, "dans les prochains jours", d'une "mission de réflexion sur les recrutements, la formation et d'éventuelles évolutions au plan statutaire" pour les corps techniques, qui ont été jusqu'ici "épargnés" par les annonces de réforme. Les

postes d'encadrement "seront tous fonctionnalisés, y compris demain, les corps techniques, c'est une véritable révolution", avait affirmé Emmanuel Macron le 8 avril dernier, lors de son discours devant les cadres supérieurs de l'État, laissant ainsi entendre qu'ils n'étaient pas concernés à très court terme.

Priorité au terrain à la sortie de l'INSP, la future-ex ENA. Fini, comme prévu, l'accès direct dans les grands corps. Les élèves qui sortiront du nouvel institut, a expliqué Jean Castex, seront en effet affectés "sur des missions opérationnelles", "dont une partie conséquente, à hauteur d'un tiers, dans les services déconcentrés de l'État ou de ses opérateurs". Une démarche dans la droite ligne de l'objectif gouvernemental de réarmement des territoires et de développement du nombre de hauts fonctionnaires sur le terrain. "Avec la crise, avec les missions prioritaires, on en a envoyé de plus en plus, a-t-il développé. Je vous rassure, ils ne sont pas morts !" L'occasion pour le chef du gouvernement de rappeler que la répartition des emplois offerts aux élèves de la dernière promotion de l'ENA (2020-2021) intègre déjà cette priorité : "Dès la sortie de l'ENA, le nombre de postes proposés dans les services déconcentrés, dans les territoires, sera accrue." "Il n'y a pas que la préfectorale", a-t-il tenu à préciser.

À lire aussi : [Face aux réformes, le gouvernement cherche à rassurer les élèves énarques](#)

Convergence indemnitaire en vue. Jean Castex est revenu sur les travaux engagés par l'exécutif en vue d'une harmonisation des rémunérations et du régime indemnitaire entre les ministères dans le cadre de la création du nouveau corps des administrateurs de l'État. Dès 2022, ainsi, un régime indemnitaire commun sera créé pour ce nouveau corps. "Les administrateurs de l'État recevront une rémunération indemnitaire alignée sur la fourchette haute des administrateurs civils, a expliqué le Premier ministre. Les membres des corps qui, ultérieurement, rejoindront celui des administrateurs de l'État, ne pourront pas y perdre par rapport à leur régime actuel." "C'est le principe dit du sac à dos", a-t-

indiqué. Sont ici directement visés les quelque 1 600 administrateurs civils qui intégreront dès le 1^{er} janvier 2022 le tout nouveau corps des administrateurs de l'État. Une manière de remédier aux très fortes différences actuelles de régimes indemnitaires entre ces administrateurs civils (jusqu'à 20 % d'écart selon les ministères). Jean Castex a confirmé que les membres actuels des grands corps bénéficieront de la clause dite du grand-père. *"Ils pourront conserver un statut, a-t-il développé. Un droit d'option leur sera néanmoins ouvert s'ils souhaitent d'emblée intégrer le corps des administrateurs de l'État."* Le chantier des rémunérations *"doit aussi permettre que celles et ceux qui ont occupé d'importantes responsabilités sur des emplois fonctionnels et qui les perdent ne subissent pas de pertes injustifiées de rémunération lorsqu'ils sont amenés à occuper d'autres fonctions"*, a ajouté le Premier ministre.

À lire aussi : **Encadrement supérieur : une délégation interministérielle pour quoi faire ?**

La Diese ne sera pas un "Big Brother". *"Je ne vais pas créer un Big Brother de la GRH interministérielle"*, a souligné Jean Castex à propos de la création, en 2022, de la nouvelle délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese). Une réponse à ceux qui, au sein des ministères, craignent une perte d'autonomie des DRH ministérielles avec la création de cette délégation et avec l'édiction par Matignon de lignes directrices de gestion interministérielles pour l'encadrement supérieur. *"L'objectif est très clair, c'est d'avoir une véritable stratégie de gestion commune de l'encadrement supérieur qui est aujourd'hui trop souvent lacunaire"*, a développé le chef du gouvernement. Les missions de la Diese *"devront s'articuler avec celles des DRH ministérielles"*, a-t-il poursuivi en indiquant qu'il *"n'est en aucun cas prévu que la Diese se substitue"* aux DRH ministérielles. Et de poursuivre : *"Je sais que cela ne marcherait pas. Contrairement à ce que l'on pense dans toutes les restructurations que l'on fait, plus c'est gros, moins ça marche. Les DRH ministérielles, justement, ont elles aussi un grand chantier de modernisation, elles doivent évoluer pour mettre en œuvre dans leur champ ministériel les principes de la réforme."*

ENQUÊTE

Open data : une révolution silencieuse dans l'administration

Le succès de l'initiative citoyenne CovidTracker a bousculé l'administration, tout en la confortant dans sa démarche d'ouverture massive des données publiques. La France figure parmi les pionniers de l'open data en Europe et entend le rester. Tous les ministres devront rendre une feuille de route à Matignon avant le 15 juillet, en vue de créer de vrais « services publics augmentés ».



L'open data passe encore pour la passion obscure de quelques geeks égarés dans l'appareil d'Etat. (Shutterstock)

Par **Solveig Godeluck**

Publié le 6 juil. 2021 à 7:15 | Mis à jour le 6 juil. 2021 à 7:20

« J'ai pris une gifle. » Parole d'un fonctionnaire de l'Etat, statisticien, impressionné par le succès phénoménal de CovidTracker. Il a suffi de quelques outils grand public et de

bonnes volontés connectées pour qu'un [site de datavisualisation créé en mars 2020 par un particulier, Guillaume Rozier](#) , séduise le pays.

Après avoir conçu le baromètre de l'épidémie, avec des cartes et des courbes colorées, faciles à comprendre et mises à jour en temps réel, le jeune ingénieur a réédité l'exploit en lançant une « appli » de prise de rendez-vous de vaccination, [ViteMaDose](#) . Il s'attaque à présent aux données électorales. Emmanuel Macron a salué son travail et Olivier Véran lui parle régulièrement.

[Le phénomène Guillaume Rozier](#) va-t-il être le déclic pour l'open data en France ? Cela fait dix ans que la mission ministérielle Etalab répand la bonne parole auprès des administrations, de leurs agences, et des entreprises exerçant des missions d'intérêt général. Et cinq ans que la loi Lemaire a posé le principe de l'ouverture par défaut des données publiques à titre gratuit.

La France est classée de manière plus qu'honorable dans de nombreux palmarès internationaux du « gouvernement ouvert ». Mais l'open data passe encore pour la passion obscure de quelques geeks égarés à Bercy ou à Matignon. Les citoyens n'ont pas touché du doigt la révolution silencieuse en cours dans l'administration.

« Portage politique » fort

« La pandémie est le meilleur secrétaire d'Etat au Numérique qu'on ait eu depuis quinze ans, c'est un formidable accélérateur pour la coopération entre les administrations et les secteurs d'activité », se réjouit le député LREM Eric Bothorel.

[Auteur d'un rapport offensif sur la politique publique de la donnée](#) , remis au Premier ministre en décembre, il réclame un « portage politique » fort pour faire décoller l'open data.

En réponse, Jean Castex a demandé à chaque ministre de lui remettre la feuille de route de sa stratégie numérique le 15 juillet, pour publication le 15 septembre. Elle devra comporter « des objectifs relatifs au pilotage, à l'ouverture, à la circulation et au partage des données, des algorithmes et des codes sources » qui serviront à l'évaluation des directeurs d'administration centrale, et qui seront intégrés dans les contrats avec le privé.

Le travail invisible de l'administration

Mais le grand manitou de la politique de la donnée, dans ce gouvernement, c'est [Amélie de Montchalin, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques](#).

« L'open data est un vrai outil d'accélération des politiques publiques. Il faut que les ministres se parlent entre eux, que les données des uns soient réutilisées par les autres pour plus d'efficacité », souhaite-t-elle.

Le projet de loi « 4D » sur les territoires, examiné au Sénat en juillet, sera à cet égard « un changement de paradigme majeur », selon la ministre, car la circulation de données entre acteurs publics sera autorisée par défaut « dans le bénéfice de l'usager ». En revanche, le gouvernement n'a pas obtenu le feu vert de la CNIL pour étendre cette règle aux usages purement internes à l'administration.

Amélie de Montchalin veut également rendre « dynamique » une politique d'open data jusqu'à présent trop « statique » à son goût, « avec l'objectif que d'autres se saisissent des données pour des initiatives d'intérêt général ou des activités économiques », dit-elle.

Plutôt que de déverser des tombereaux d'informations dans le domaine public sans se soucier de la suite, elle désire que l'administration se mette au service des utilisateurs, qui peuvent être aussi bien le Google de demain qu'une collectivité territoriale ou une association. « L'ouverture pour l'ouverture, c'était il y a dix ans », lâche-t-elle.

Préparer, trier les datas

A cet égard, CovidTracker est « une réussite, pas un affront ou un échec », assure-t-elle : c'est plutôt la preuve que l'open data trouve son public. « L'Etat a créé une valeur sociale et de la transparence avec les données de santé : il a fait le job », renchérit Simon Chignard, un contractuel qui a passé sept ans chez Etalab. Guillaume Rozier n'a d'ailleurs pas été le seul à exploiter les ressources publiques : une petite communauté de contractuels et de prestataires gravitant autour d'Etalab a monté un tableau de bord dès mars 2020. Très riche, il est devenu la section Covid-19 sur le portail gouvernement.fr.

« Avant d'en arriver là, plus d'une centaine de personnes ont mené un travail invisible chez Santé publique France, dans les administrations centrales, dans les hôpitaux, à l'Assurance-maladie... CovidTracker n'est que la partie émergée de l'iceberg ! » souligne Simon Chignard. C'est, en effet, une oeuvre de longue haleine que de préparer

les données afin qu'elles puissent automatiquement mettre à jour des applications mobiles ou des sites Web.

« Avant d'en arriver là, plus d'une centaine de personnes ont mené un travail invisible. »

Simon Chignard Un contractuel chez Etalab

Il faut trier les informations. Désigner les objets ou les personnes de la même façon dans toutes les bases. Faire parler les systèmes d'information entre eux. Choisir des normes compatibles avec les logiciels qui brassent des données en très grande quantité. Rédiger un mode d'emploi.

Data.gouv.fr en pleine lumière

Le résultat de ces efforts est là. Dix ans après les premiers pas, le site data.gouv.fr, qui centralise la plupart des données publiques en open data, est devenu foisonnant. On y trouve le prix de tous les achats immobiliers depuis cinq ans, l'adresse et l'objet social des associations agréées, le recensement, le cadastre, les vœux sur Parcoursup...

Pour créer la base d'adresses nationales, qui fait correspondre les numéros de rue aux coordonnées GPS, La Poste, l'Insee et l'Institut géographique national ont accepté de travailler ensemble sur la base d'OpenStreetMap, un projet citoyen et collaboratif de cartographie. Ils ont troqué des données discordantes, payantes et rarement à jour contre une nouvelle base ouverte à tous.

En 2020, le Covid-19 a soudain mis en lumière le site data.gouv.fr. Son trafic a bondi de 300 %, pour atteindre 15 millions de visites. Cette année, il doit s'enrichir avec la liste des centres de formation des apprentis avec leur taux d'insertion, la carte des auto-écoles agréées, celle des collèges...

La France à la relance de sa politique publique de la donnée

Qui dit open data, dit aussi logiciels libres (opensource) et communauté en ligne. « On construit des communs numériques qui serviront aussi au secteur privé », explique Stéphanie Combes, qui dirige le Health Data Hub - l'un des « hubs » sectoriels de l'Etat, en lien avec data.gouv.fr. A l'Elysée, on parle de « service public augmenté », en soulignant que le travail avec une communauté d'innovateurs « permet d'augmenter l'impact des services publics ».

L'équipe de Stéphanie Combes, dédiée à l'open data et aux logiciels ouverts, a aussi pour mission d'animer l'écosystème : webinaires, symposium sur l'intelligence artificielle, appel à manifestation d'intérêt avec 400.000 euros à la clef pour développer des programmes sous licence libre, organisation de formations... « On a une communauté d'environ 1.000 personnes, et trois personnes qui s'en occupent », détaille-t-elle. Aux antipodes de « l'administration-tour d'ivoire » telle qu'on se la représente souvent.

Les lacunes de la politique publique de la donnée

Cependant, l'épidémie a également révélé les lacunes de la politique publique de la donnée. Santé publique France n'avait pas de compte sur data.gouv.fr quand la crise a éclaté, et les données publiées sur son portail Geodes n'avaient pas été pensées pour être réutilisées dans des formats graphiques.

Covid : l'épidémie progresse avec un peu moins de vigueur

Au début, le gouvernement a dû gérer la crise à partir des seules données hospitalières, car il n'y avait pas de canal de remontée d'information en temps réel des cabinets de médecins libéraux, du Samu et surtout des Ehpad. [Pour savoir ce qui se passait dans les maisons de retraite, il a fallu aller à la pêche](#) . « On appelait certains établissements au téléphone pour avoir le décompte des décès, j'ai même eu des chiffres négatifs certains jours », témoigne un haut fonctionnaire.

Sur le coup, tout le monde s'est mobilisé, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, qui a travaillé sur le système d'information du dépistage, à l'Assurance-maladie, en passant par les agences régionales de santé. Qu'en restera-t-il ? « On a mis 2 milliards d'euros dans le Ségur du numérique, notamment pour équiper les professionnels en

logiciels, mais pas un euro sur les données de santé. On aurait pourtant pu regarder quelles informations ne sont pas remontées pendant la crise pour en tirer les conséquences », regrette un fonctionnaire impliqué dans l'open data.

« On a mis 2 milliards d'euros dans le Ségur du numérique, mais pas un euro sur les données de santé. »

Un fonctionnaire

Il sera difficile de changer de braquet si l'on n'investit pas plus, abonde l'un des « administrateurs des données » nommés au printemps dans chaque ministère pour impulser le changement : « Déposer un fichier Excel, c'est utile pour 0,1 % de la population. Comme il n'y a pas tant de Guillaume Rozier que ça en France, c'est à nous de fabriquer les outils, des tableaux de bord, des outils de filtrage... » considère-t-il. Or, cela mobilise des ressources humaines quand tous les ministères chassent les coûts. « On essaie d'être malins en prenant des apprentis, mais avec 20 personnes, j'aurais un impact beaucoup plus fort ! » soupire-t-il.

Il ne faut pas non plus se faire d'illusion sur l'engouement du public, selon lui : « On manque d'écho. Quand on organise des événements, ce sont toujours les mêmes qui participent. Ceux qui sont déjà sous notre lampadaire. »

La nécessité d'une stratégie de ressources humaines

Pendant la crise, il y a eu aussi de la rétention d'information du côté du gouvernement. Il a fallu que Guillaume Rozier refuse publiquement d'utiliser les données sur la vaccination que lui glissait Olivier Véran via Telegram pour qu'elles soient enfin diffusées en open data. De plus, le ministre a tardé à autoriser l'ouverture des modèles épidémiologiques de l'Institut Pasteur.

« Dans une crise comme celle-là, une partie de la confiance repose sur la transparence : c'était un vrai problème de ne pas savoir sur quelles hypothèses reposait le pilotage des reconfinements », critique Eric Bothorel. « Peut-être la transparence n'est-elle pas

très compatible avec la prise de décisions à certains moments... » se ravise-t-il aussitôt.

Au fond, on demande à l'administration de mener une révolution culturelle. « Il nous faut l'autorisation de la hiérarchie pour innover ; Guillaume Rozier, lui, n'a demandé l'avis de personne ! » compare l'administrateur de données. D'où une certaine inertie, avec des cas d'école. Une direction ministérielle parlemente dix-huit mois avec une autre direction pour obtenir un échange de données, mais seul un décret vient à bout des réticences. Une chercheuse française tente, en vain, pendant deux ans d'obtenir du ministère du Travail des données sur le travail détaché, mais doit se replier en désespoir de cause sur les chiffres portugais, belges, luxembourgeois...

Un baromètre de l'action publique pour mesurer l'avancée des réformes gouvernementales

« L'acculturation prend du temps et nécessite des compétences internes », reconnaît-on à l'Elysée. Cependant, les choses peuvent s'accélérer si l'on injecte du sang neuf dans l'organisation. Amélie de Montchalin doit remettre au Premier ministre une proposition de stratégie en matière de ressources humaines. Elle a bien noté la recommandation de la Cour des comptes, qui estime le besoin de renforts dans l'administration centrale à 400 temps pleins. « Il ne faut avoir aucun tabou et sans doute se poser la question de recruter pour se renforcer toujours plus dans le numérique, le design et la data », poursuit-on au cabinet d'Emmanuel Macron.

« Il ne faut avoir aucun tabou et sans doute se poser la question de recruter pour se renforcer toujours plus dans le numérique, le design et la data. »

au cabinet d'Emmanuel Macron

Toute une panoplie d'outils est déjà disponible pour accroître la force de frappe numérique publique. Depuis la création en 2016 du programme des « entrepreneurs

d'intérêt général », les administrations peuvent embaucher pour dix mois des talents du secteur privé, avec des salaires compétitifs.

La direction interministérielle du numérique pilote également un incubateur des « start-up d'Etat », permettant de faire appel à des « intrapreneurs » pour trouver des solutions à des problèmes de politiques publiques. Quant aux crédits, en septembre 2020, plus de 1 milliard d'euros ont été annoncés pour la mise à niveau numérique de l'Etat et des administrations territoriales, dans le cadre du plan de relance. L'orchestre est en place. Il n'attend plus que le chef pour jouer.

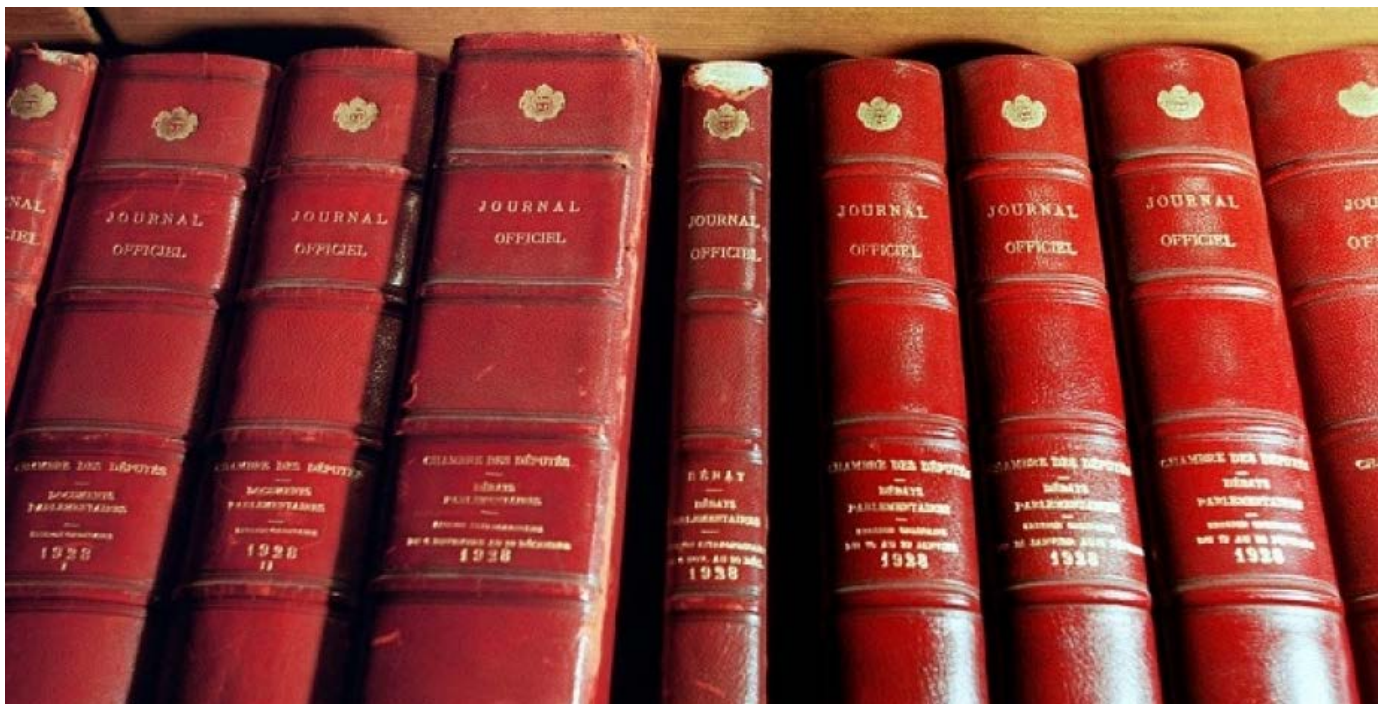
Solveig Godeluck

PAR BASTIEN SCORDIA

9 juillet 2021, 10:45, mis à jour le 12 juillet 2021, 09:34

Négociation collective, dialogue social, formation... Quoi de neuf au JO cette semaine ?

Passage en revue des principaux textes relatifs à la fonction publique qui ont été publiés cette semaine au Journal officiel.



Les nouvelles modalités de la négociation collective. Un **décret** publié le 8 juillet précise les modalités d'application de **l'ordonnance** du 17 février dernier relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique. Un texte qui vise à encourager la négociation de tels accords, notamment en consacrant leur opposabilité juridique. L'ordonnance dispose en effet que les accords conclus dans les domaines ouverts à la négociation (et élargis) peuvent comporter des dispositions édictant des mesures réglementaires ainsi que des clauses par lesquelles l'autorité administrative s'engage à entreprendre des actions déterminées n'impliquant pas l'édition de mesures

réglementaires. Le décret publié jeudi fixe notamment les modalités d'organisation de ces accords.

Élection des représentants des nouvelles instances de dialogue social déconcentré. Un **arrêté** publié le 7 juillet fixe la date des élections pour les mandats des représentants du personnel au sein des comités techniques de services déconcentrés des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), des directions départementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Ddets) et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Les opérations de vote seront électroniques (par Internet) et se dérouleront du 7 au 14 décembre prochains.

À lire aussi : **Coup d'envoi par décret de la réforme de l'organisation territoriale de l'État**

Adaptation des formations en raison de la crise. Depuis plus d'un an, les concours ne cessent d'être adaptés en raison de la situation sanitaire. Il en est de même pour la formation initiale des agents stagiaires. Un **arrêté** tout juste publié adapte ainsi provisoirement les modalités d'organisation générale de la formation initiale de certains agents de constatation stagiaires de la branche "Surveillance" de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Et ce, donc, en raison de la persistance de l'épidémie de Covid-19. L'épreuve physique prévue dans ce cadre est ainsi supprimée.

Et aussi... Un **arrêté** modifiant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense et un **arrêté** modifiant la liste des emplois de conseiller technique de la défense. Un **arrêté** modifiant les conditions d'organisation des concours externes et internes nationaux à affectation locale pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure relevant des ministères chargés des affaires sociales. Un **arrêté** fixant au titre des années 2022 et 2023 le pourcentage d'emplois réservés pour le recrutement

de surveillants de l'administration pénitentiaire. Un **arrêté** modifiant l'organisation et le fonctionnement du conseil permanent des retraités militaires. Un **arrêté** modifiant la composition de l'instance collégiale compétente pour la sélection des candidats aux emplois supérieurs de directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.